

## PIGASSE RADICAL

PAGE 10 | A VOIX HAUTE



## LA LOI CIPOLLA

PAGE 40 | DE L'USAGE DE LA STUPIDITÉ



## WEEK-END AVIS AUX ACCROS AUX SACRO-SAINTE SÉRIES

CAHIER 3 | PAGE 53

COMMEMORATION

## A quoi pensent-ils ?

Dans la tête des deux présidents,  
à l'heure de la transition

MICHELE COTTA

A quoi pensent ces deux hommes au garde-à-vous devant le tombeau du soldat inconnu dont ils viennent ensemble de ranimer la flamme ? D'abord à l'image qu'ils donnent devant la France et devant l'Europe. Celle de la République, de sa continuité, de l'affirmation de ses principes. C'est la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> que deux présidents, qui viennent de combattre l'un contre l'autre, commémorent ensemble la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie en 1945. Lorsque François Mitterrand et Jacques Chirac s'étaient retrouvés le 8 mai 1995, pour cette même célébration, François Mitterrand était certes le président sortant, et Jacques Chirac... Lire p.4

## Hollande et les socialistes Combien de temps va-t-il tenir ses troupes dans sa main de velours ?

SYLVIE PIERRE-BROSSOLETTE

François Hollande a prévenu : il ne serait pas le chef d'un clan. Il a eu raison, car cela lui serait très difficile, tant les socialistes sont divers et indépendants. Bien sûr, le nouveau Président a l'autorité de celui qui arrive. Il a réussi l'exploit de faire revenir un homme de gauche à l'Élysée, ce qui se faisait attendre depuis François Mitterrand. Il va procéder à de multiples nominations. Mais une fois tout son dispositif en place, il devra surveiller les camarades de près. Certes, selon l'adage de Jean-Pierre Chevènement, "au gouvernement, on ferme sa gueule ou on démissionne". Mais dès les premiers ennemis - et ils ne vont pas tarder à se multiplier, vu la situation financière de la France et les mesures... Lire p.4

OPINIONS

MONDIALISATION

## Pendant ce temps

Pendant nos travaux électoraux, les affaires criminelles ne cessent pas

ALAIN BAUER Lire p.26

BRECHES

## La loi Cipolla

Du bon usage de la stupidité

PAUL-HENRI MOINET Lire p.26

# Too big to fail, vraiment ?

Le modèle de banque universelle doit-il être scindé entre banque de marché et banque de détail ?



JACQUES SECONDI

Cela devrait se faire. L'idée, façon Glass-Steagall Act de 1933 aux États-Unis, consistant à séparer les volatiles activités de marché de la tranquille banque de détail aurait du sens en période de marasme financier. L'opération, envisagée par François Hollande dans son programme, diminuerait la taille et cloisonnerait les risques. Donc, elle réduirait les probabilités de contagion d'une défaillance aux autres banques puis à l'ensemble de l'économie. Cela ne se fera pas. Les banques universelles géantes fonctionnent depuis des décennies maintenant au mélange grisant entre financements obtenus à prix réduit et prise de risques pondérée par la garantie implicite de l'État qui ne peut envisager la chute de champions dont les actifs dépassent le PIB national. Difficile de changer brutalement de régime. Si les autorités parviennent malgré tout à l'imposer, dans l'intérêt général, il leur faudra gérer une transition faite de restructurations délicates et de hausse du prix des services bancaires. Lire p.2

ENTRE LES LIGNES

## Renverser la table

Le plus rude pour François Hollande sera moins d'affronter la crise que d'imposer le changement à gauche

HENRY LAURET

"Nous n'aurons pas plus d'une nuit d'état de grâce... !" Cette prophétie d'un leader socialiste a donc été démentie, laissant place à une alternance paisible que Standard & Poor's et compagnie observent courtoisement avant de juger sur pièces la gestuelle du nouveau venu. Pour l'heure, ceux qui font nos fins de mois s'intéressent plutôt à la chienlit grecque et au sauvetage des banques d'Espagne. Ici, le temps de la trêve n'excèdera pas au mieux les législatives de juin. Au sortir d'une victoire nette et étriquée, la figure tutélaire de Mitterrand ne servira plus guère. Quoi de commun entre le maî-

tre des horloges de 81 et son disciple vainqueur de 2012 ? Ténacité, résilience, endurance. "Au-delà, il y a cette autre ressemblance : ce n'est pas la gauche qui a gagné mais la droite qui a perdu une élection imperdable", éructe un fidèle de Chirac ! Chirac avait parié que Mitterrand s'effondrerait en quelques mois de socialisme. Bel exemple de clairvoyance. Le premier socialiste à l'Élysée n'y était pourtant pas allé de main morte : une flopée d'embauches de fonctionnaires ; la hausse de 10 % du Smic et de 20 % des minima sociaux ; les 39 heures ; la 5<sup>e</sup> semaine... Avant le tournant de la rigueur de 83, son orgie dépensière fut tout près de mettre le pays cent pieds sous terre, et

l'Europe d'avant la chute du Mur en rideau. Une trace indélébile de la gauche mitterrandienne s'est durablement incrustée dans l'ADN du pays : c'est la dépense publique. Pas un chef d'État, pas une majorité, n'aura eu le courage d'en extirper le gène ! Et Nicolas Sarkozy pas plus que d'autres, puisque la dépense aura progressé de 2 points de PIB en 5 ans et que la crise n'explique certainement pas tout. D'abord battu par lui-même (un peu comme VGE), la crise aurait pu être la chance de Sarkozy. La voici qui offre au socialiste François Hollande une circonstance et un enjeu historiques. Le nouveau Président est-il pleinement conscient ? Mille fois oui, jure

l'entourage. Est-il déterminé à provoquer un aggiornamento qui suppose, primo, que la gauche coalisée de Valls à Mélenchon s'entendrait sur l'art et la manière de "gérer la pire des situations sociales" ; ensuite, que le nouveau généralissime lui-même aurait, tel le Mitterrand de 83, la poigne et la rouerie politiques de se faire obéir d'une troupe revancharde, turbulente et indisciplinée ? Rien, à ce stade, ne permet de l'affirmer. Rien du projet miroité par François Hollande ne le laisse croire. Face à l'accélération de l'Histoire, face aux dures réalités qu'affronte la quasi-totalité de nos voisins européens, le président socialiste sur la ligne de départ... Lire p.10

M 02191 - 1612 - F: 5,00 €



**Le Livret de Sauvegarde du Patrimoine**

- Epargnez en achetant de l'or physique
- Achetez à partir d'un gramme d'or
- Garde sécurisée en coffres bancaires

**L'OR : l'assurance anti-crise enfin accessible à tous !**

Découvrez [www.leLSP.com](http://www.leLSP.com)

Pour plus d'informations :  
Tél. : 01 80 88 48 80  
[info@aucoffre.com](mailto:info@aucoffre.com)

Achetez votre or en ligne avec garde en coffres

**AuCOFFRE.com**

POLITIQUE

## Le spoil-system à la française

Les limites d'une politisation de l'administration discrète, indolore et insidieuse, celle des cabinets

PHILIPPE PLESSART

"Vous avez vos proches partout, dans tous les ministères, dans toutes les préfectures, dans toutes les ambassades, y compris dans les établissements bancaires qui dépendent de vous." Ce fut assurément l'une des admonestations les plus vives de la confrontation entre le nouvel élu et le président sortant durant la campagne présidentielle... Lire p.8

# Too big to fail ?



“Personne ne propose de revenir à un Glass Steagall Act.” Frédéric Oudéa, président de la Société Générale et de la Fédération bancaire française.

Le sort des banques françaises est en principe scellé. “Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l’investissement et à l’emploi de leurs opérations spéculatives”, avait inscrit dans son programme François Hollande. Débarrassée de la charge idéologique que lui conférerait le contexte électoral, l’idée mérite d’être étudiée. Elle a pour but de sécuriser un secteur financier vital pour l’ensemble de l’économie. Cela a encore plus de sens depuis que la Grèce, en fuite sur une mer déchainée après les élections qui ont fait imploser la coalition au pouvoir, fait à nouveau peser une énorme pression sur les banques européennes. Et pourtant, le débat, actuellement très vif en Italie, sur une vraie séparation des activités bancaires, comme aux Etats-Unis entre la crise de 1929 et 1999, comme en France même jusqu’en 1984, n’est pas à l’ordre du jour. “Coûteux pour de nombreux intérêts particuliers, dont celui des actionnaires, et inutile du point de vue de l’intérêt général”, répondent en substance les banquiers. “Personne ne propose de revenir à un Glass Steagall Act”, a jugé Frédéric Oudéa, président de la Société Générale et porte-parole de ses pairs à la tête de la Fédération bancaire française lors de la présentation des résultats du premier trimestre 2012 de la banque. Pour les éminences du secteur, comme Michel Pébereau encore président d’honneur de BNP Paribas, ex-hauts fonctionnaires dans les années 80 ou 90 qui ont organisé le secteur tel qu’il se présente aujourd’hui avant d’aller le diriger, c’est même un non-sujet.

## Non-sujet ou sujet tabou ?

Ou un sujet tabou ? De temps à autre, une voix s’élève pour s’inquiéter du problème des banques “too big to fail”, trop grosses pour faire faillite, et qui à ce titre peuvent prendre plus de risques que ne l’autoriserait un statut normal, non sécurisé implicitement par l’Etat. C’était le cas l’an dernier de la banque nationale suisse, la Banque centrale helvétique, à laquelle revient périodiquement le souvenir cuisant d’avoir dû participer au sauvetage de l’UBS, via des rachats d’actifs “toxiques”, pour un montant de 38,7 milliards de dollars. En France, le grand sauvetage de l’après-Lehman Brothers est censé avoir été neutre pour les finances publiques. Hors le coût réel représenté par Dexia, les 360 milliards d’euros avancés aux banques étaient des garanties d’emprunts ou des prêts certes considérés comme des quasi-fonds propres, non prioritaires au remboursement, mais qui ont été remboursés. “Cette supposée absence de coût pour la collectivité de la configuration actuelle du secteur bancaire n’est qu’une apparence, estime

**On ne s’attaque pas vraiment à la question du risque systémique que les banques font courir à l’économie. Celui-ci, pourtant, a à nouveau été mis en évidence par la crise de liquidité de l’été 2011.**

Jean-Paul Pollin, de l’université d’Orléans, membre du Cercle des économistes, les taux d’intérêt maintenus au plancher pour soulager le système bancaire ont représenté une ponction sur l’épargne, moins bien rémunérée.” Cette absence de vraie douleur est une explication possible au fait que l’on ne s’attaque pas vraiment à la question du risque systémique que les banques font courir à l’économie. Celui-ci, pourtant, a à nouveau été mis en évidence par la crise de liquidité de l’été 2011.

Les représentants du secteur bancaire restent fermement opposés à l’idée de scission. Celle-ci diminuerait leur compétitivité et pèserait sur leur rentabilité. Elle coûterait, selon eux, cher à leur clients, entreprises et particuliers, à leurs salariés et à leurs actionnaires, sans rien apporter de plus à l’intérêt général. La formulation du candidat Hollande était suffisamment ouverte pour mettre tout le monde d’accord. Les acteurs peuvent se contenter de se mettre au diapason européen. A l’échelle de la communauté, la commission Likkanen devra remettre au commissaire européen Michel Barnier ses conclusions d’ici septembre 2012 sur des adaptations possibles du rapport Vickers (Grande-Bretagne) et de la règle Volcker (Etats-Unis). L’un propose d’isoler les activités de marché et la banque de détail sans nécessairement couper les liens capitalistiques. L’autre veut interdire le trading pour compte propre, la possibilité de spéculer avec l’argent de la maison. Aucun ne suggère la séparation pure et simple. Certains y voient la preuve de la non-pertinence du retour au Glass Steagall Act. Ou bien la marque de l’efficacité du lobby bancaire des deux côtés de l’Atlantique ?

## La finance est comme l’air que l’on respire

Avant de trancher, revenir aux fondamentaux. A quoi servent les banques ? C’est le plus noble métier du monde, répond en substance Yann Moulier-Boutang, dans son livre *L’Abeille et le Jardinier* : déterminer le prix immédiat de la valeur du futur. Belle définition qui contient le rôle précieux au cœur du métier de banquier : permettre à chacun de se projeter dans l’avenir, dans un monde où la possibilité de bâtir des projets n’est ainsi pas réservée à ceux qui ont déjà de l’argent. En pratique, les banques sont, de très loin, la principale chambre de création monétaire au sein de l’économie : chaque crédit accordé à un client ou à une entreprise est autant de monnaie supplémentaire mise en circulation, jusqu’à ce que celui-ci soit remboursé. Pas d’économie capable de se projeter dans le futur, donc, sans système bancaire. Jouent-elles bien leur rôle aujourd’hui ? Le nouveau gouvernement veut les “remettre au service de l’économie”. Les intéressés protestent. Vu sur le site de la Fédération bancaire française, organe clé du discours bancaire européen avec 38 millions d’euros de budget annuel : “79 % des PME françaises ont obtenu une

réponse favorable à leur demande de crédit, selon les données de la BCE. Ce chiffre n’est que de 62 % pour la zone euro.” En avril

C’est une sorte de démonstration, grandeur nature et dans quatre contextes différents, que le talon d’Achille du système

L’un (Vickers) propose d’isoler les activités de marché et la banque de détail sans nécessairement couper les liens capitalistiques. L’autre (Volcker) veut interdire le trading pour compte propre, la possibilité de spéculer avec l’argent de la maison”

2012. Au-delà d’un bon chiffre de fin de mois, le problème est plus global. La finance est comme l’air que l’on respire : on n’y pense pas tant que celui-ci ne vient pas à manquer. Or la sensation d’étouffement s’est fait sentir à plusieurs reprises sur la période récente. Les crises de liquidité se succèdent. La première a été consécutive à la faillite de Lehman Brothers, à l’automne 2008. La seconde a eu lieu au printemps 2010, conséquence des déboires grecs, la troisième est venue d’Irlande. Ultime avatar du phénomène : la crise de l’été 2011. Elle a démarré juste après la publication des résultats des nouveaux stress-tests à la mi-juillet et a davantage touché les banques françaises aux activités dispersées hors de France et qui, loin de leur base, ne bénéficient pas de refinancement facilement accessible comme les dépôts en France.

L’affaire s’est terminée par un deuxième sauvetage de Dexia et l’ouverture en grand des vannes de la Banque centrale : 1 000 milliards d’euros de prêts distribués par la BCE à 800 banques européennes entre novembre 2011 et février 2012.

bancaire en général et des banques françaises en particulier est la liquidité.

## La liquidité, sire, pas la solvabilité

Jamais trois sans quatre ? Les banques françaises, en tout cas, n’ont pas changé d’approche depuis 2008. Un psychanalyste y verrait un comportement caractéristique de “répétition”. Le patient, pour diverses raisons, est dans l’incapacité de tirer des leçons d’expérience d’une situation donnée. Face au même événement, il répète le même acte. Les banques françaises travaillent leur solvabilité. Bien obligées : elles ont eu jusqu’à la fin de l’année pour se conformer aux injonction des autorités de supervision bancaires françaises en

pas suffisamment. Il subsiste un comportement à risque particulier des banques françaises, estime Christophe Nijdam, analyste financier chez Alpha Value. Les banques françaises “transforment” trop, estime l’expert : “Le comportement à risques des banques françaises repose sur des bilans hypertrophiés par les activités de marché et les implantations à l’étranger, structurellement mal financées. On finance trop d’actifs à long terme avec des ressources à trop court terme.” Les établissements hexagonaux souffriraient au départ d’un déséquilibre structurel prononcé avec des dépôts insuffisants par rapport aux prêts qu’ils consentent. Ils doivent donc avoir recours aux marchés interbancaires, très instables depuis la crise, pour combler ce déficit générique de trésorerie. “Les activités de marché et les implantations à l’étranger n’ont fait qu’exacerber ce déficit de financement stable, les fragilisant de façon exponentielle.” Dans la hiérarchie des ratios, les françaises sont mal classées : “Le futur ratio de liquidité à court terme (LCR) de Bâle 3 requiert une couverture à 30 jours de 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les études d’impact du Comité de Bâle de décembre 2010 (basées sur les bilans bancaires de décembre 2009) faisaient ressortir que les

“Le comportement à risques des banques françaises repose sur des bilans hypertrophiés par les activités de marché et les implantations à l’étranger, structurellement mal financées”

vue de réduire la taille de leur bilan d’environ 10 %. Cela contribuera aussi à combler l’impasse de trésorerie. Mais

grandes banques mondiales (dites du Groupe 1, dont font partie les banques françaises), se situaient à 83 %. Pour les seules



# L'ISF

## vous concerne ?

En 2012, la Fondation FSJU a absolument besoin de votre don ISF pour conduire des actions caritatives de première importance.

*En France, l'action sociale de proximité doit être renforcée pour répondre à des situations d'urgence en augmentation. Des programmes éducatifs et culturels doivent être développés pour des centaines de jeunes en mal d'identité. Plus de 1200 bourses cantine doivent être distribuées pour permettre à des enfants, issus de milieux défavorisés, de déjeuner à l'école. Une indispensable rénovation et une mise aux normes d'une grande partie des écoles juives doivent être menées à bien, et la sécurité des établissements doit être renforcée.*

*En Israël, des associations sociales à Jérusalem, Netanya, Ashdod, Ashkelon, Haïfa, Beer Sheva, Beit Shemesh, doivent bénéficier d'un soutien financier pour répondre aux besoins de familles en grande détresse matérielle (200 familles) et organiser des distributions alimentaires (1000 familles). Un budget doit être alloué à des structures d'accueil et de rencontre pour les personnes âgées isolées (400 à 500 personnes). Des centaines d'enfants et de jeunes, immigrants récents, ont besoin d'un soutien scolaire et de cours de perfectionnement à l'hébreu.*

Votre don à la Fondation FSJU est déductible à 75 % de l'impôt de solidarité sur la fortune. Jusqu'à 50 000 euros de déduction.

Pour plus d'informations, en toute confidentialité

Fondation FSJU - Josiane Attias : 01 42 17 11 17 - jo.attias@aujf.org

FONDATION FSJU

sous l'égide de la Fondation du Judaïsme Français

banques européennes, c'était 67 %. Quant aux françaises, le chiffre non officiel, largement évoqué dans les médias mais jamais démenti, était inférieur à 50 %..."

### L'aléas dit de moralité

Il y a une explication crédible à ce comportement répétitif : le manque d'incitation au changement. Où l'on en revient au phénomène du "too big to fail". Trop grosses pour qu'on les laisse faire faillite, les grandes institutions financières bénéficient du soutien financier implicite des contribuables. Du fait de ce profil de risque atténué, elles ont le privilège de pouvoir emprunter moins cher que leurs rivales jugées en dessous de la taille critique. Se sachant "couvertes", elles sont aussi incitées à prendre plus de risques. Le cocktail est explosif. D'abord parce qu'il offre une rente induite aux géants financiers de la planète. Ensuite parce qu'il contient un risque d'effondrement en chaîne. "L'activité bancaire, avec toutes ses externalités, effets secondaires positifs et négatifs si l'on veut, offre un caractère de service public et c'est la raison pour laquelle l'Etat ne peut l'abandonner à elle-même", rappelle Jean-Paul Pollin. C'est d'autant plus vrai qu'en France et dans d'autres pays européens, le secteur est extrêmement concentré. Dans l'Hexagone, 80 % de la masse des dépôts et des crédits sont répartis entre les cinq premiers groupes bancaires. Cela peut favoriser un syndrome Bernard Tapie où celui qui est redevable, en l'occurrence à la collectivité, peut n'en faire qu'à sa tête, parce qu'il doit trop. Les économistes parlent d'aléas de moralité. L'équivalent dans le secteur de l'assurance serait un assuré dispensé de franchise qui laisse sa porte ouverte parce qu'il se sait garanti à 100 % contre le vol. Il n'y a pas d'exclusivité française en la matière. C'est plutôt une spécialité européenne. Les actifs des banques françaises valent ceux des banques britanniques et ensemble (17 000 milliards d'euros) représentent trois fois les actifs des banques américaines. Le rapport au PIB de chaque pays suit la même disproportion. Les actifs de BNP Paribas pèsent l'équivalent du PIB français alors que la première banque américaine ne représente que 15 % du PIB américain.

### Grosses ou trop grosses ?

Etre gros n'est pas forcément un problème. Mais les banques françaises, elles, le sont trop. En tout cas au regard de ce que l'on peut considérer comme une taille menaçante pour la stabilité de l'ensemble du système économique. Sur la liste des 29 banques mondiales systémiques ("SiFis", pour Systemically Important Financial Institutions) établie par le Conseil de stabilité financière (groupe économique informel créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009), 5 sont des françaises. Mais celles-ci évitent de se regarder dans ce miroir, au nom de la nécessaire taille critique internationale. La banque d'Angleterre considère qu'au-delà de 100 milliards de dollars d'actifs, une banque ne dégage plus d'effets de taille positifs supplémentaires. Le bilan de BNP Paribas avoisine les 2 500 milliards de dollars. L'éventuelle contagion des risques entre activités de nature très différente des banques universelles n'est pas davantage admise par les banquiers. Les activités de marché mettraient en péril l'argent des déposants ? Au contraire, on entend argumenter la Fédération bancaire française autour des synergies entre la BFI, Banque de financement et d'investissement, et les activités de détail. Mais, quel point commun entre les services fusion et acquisition, en négociations feutrées pour le contrat des deux ans à venir, et le personnel des guichets alignant jour après jour des dizaines d'opérations ? Autre argument courant : la BFI subventionnerait la

banque commerciale qui ne serait pas suffisamment profitable. Dans la synthèse des résultats 2011 de BNP Paribas, le résultat avant impôts rapporté aux fonds propres (Return on equity) de la banque de détail est de 19 %, celui de la BFI de 22 %.

### Un Glass Steagall Act à la française isolerait les risques tout en diminuant les tailles. L'objectif étant de passer du "too big to fail" au "small enough not to be saved"

On peut être rentable dans la banque commerciale aux risques et aux gains extrêmement lissés, en étant extrêmement prudent et sans le soutien d'activités spéculatives. Christophe Nijdam cite l'exemple de la banque suédoise Handelsbanken. Sa valeur boursière, autour de 15 milliards d'euros, est désormais équivalente à celle de la Société Générale, cette dernière ayant perdu 88 % de sa valeur depuis 2007, en incluant les dividendes et les augmentations de capital. "Handelsbanken dispose d'un ratio de liquidité de 196 % à fin 2011, en gros deux fois supérieur à la future réglementation de 2015, et quatre fois supérieur à ceux affichés par nos champions nationaux", note l'analyste. Cela ne s'est pas fait, selon lui, au détriment de la rentabilité puisque la banque suédoise a dégagé un ROE de 13,5 % en 2011, contre 5,1 % pour la Générale. "L'explication la plus simple de ce contraste réside dans le fait qu'Handelsbanken a "fabriqué" sa rentabilité, tout en maintenant une liquidité excédentaire, en restant sur ses métiers de financement de l'économie réelle : le bilan de cette banque scandinave, 275 milliards d'euros, est quatre fois moins gros que celui de la Générale, car ses activités de marché ne pèsent que pour 9 % de son bilan, contre 37 % pour la française." Ce qui est difficile, c'est de passer d'un modèle à l'autre. Pour l'heure les banques françaises semblent verrouillées sur un schéma où leur taille, avec en plus la garantie implicite de l'Etat, leur assure des financements - leur carburant - à bon marché et un pilotage sportif de leur activité grâce à l'airbag du "too big to fail", garanti, à nouveau, par l'Etat. Difficile de changer lorsqu'on a goûté à un tel mélange. Le raisonnement des banquiers semble clair : ils souhaitent conserver cette base stable qui leur donne plus d'aisance dans les ac-

### Une séparation des activités produirait une sorte de choc de redistribution d'un certain nombre de ces coûts supplémentaires entre les principales "parties prenantes" des banques : salariés, clients, actionnaires et contribuables

tivités spéculatives, éventuellement à haut rendement et donc à risque proportionnellement plus élevé, mais pas pour eux. Le début d'une martingale en quelque sorte.

### D'une pierre deux coups ?

Un Glass Steagall Act à la française résoudreait les deux problèmes d'un coup : "il isolerait les risques tout en diminuant les tailles", assure Jean-Paul Pollin. L'objectif étant de passer du "too big to fail" (trop gros pour faire faillite) au "small enough not to be saved" (suffisamment petit pour ne pas avoir à être sauvé). Retour à la normale donc. L'ironie du sort serait que pour le gouvernement Hollande, cela reviendrait à défaire le "Bérégovoy Act", puisque c'est le ministre de François Mitterrand qui, en 1984, avait lancé le mouvement de déréglementation des banques françaises. A cette époque, Paribas regardait de haut - et de loin - la BNP, tandis que l'idée d'un Crédit Agricole transformé en société anonyme n'avait même pas encore effleuré l'esprit des plus audacieux. Du moins les banques étaient encore largement des champions nationaux, étroitement contrôlées par l'Etat. Les privatisations à partir de 1986 allaient considérablement changer le profil du secteur.

### Les gagnants et les perdants

Les réticences au changement risquent d'être plus fortes que ces arguments. Les banques parlent d'une mesure inutile pour l'intérêt général et coûteuse pour elles-mêmes. Un modèle de scission ne permettrait pas de réduire les faillites ?

Pour preuve, affirment les banques, les victimes de la crise ont jusqu'ici été des établissements spécialisés. Bear Stearns, finalement rachetée pour une bouchée de pain par JPMorgan, Lehman Brothers, puis une banque britannique de crédit immobilier, Northern Rock. A quoi on peut répondre que le but ultime n'est pas forcément de prévenir les faillites mais d'éviter qu'elle entraînent avec elles d'autres acteurs, à moins d'être renflouées à grands frais avec l'argent du contribuable. Cela a déjà été le cas à plusieurs reprises depuis 2008. L'augmentation des coûts, en revanche, est une certitude, d'abord parce que la prime au financement apportée par la garantie implicite de l'Etat diminuerait en même temps que la taille des établissements. Une séparation des activités produirait une sorte de choc de redistribution d'un certain nombre de ces coûts supplémentaires entre les principales "parties prenantes" des banques : salariés, clients, actionnaires et contribuables. Plus l'on se dirige vers la résolution du risque systémique et moins le contribuable a de risque d'être mis à contribution. L'épargnant également peut y gagner quelques dixièmes de point de rendement sur ses placements. Il y a aussi des perdants. Les salariés des banques (300 000 personnes) peuvent, pour une part qui concerne surtout les traders et le personnel hors de France, craindre pour leur emploi si les conditions de rentabilité se resserrent. En haut de la pyramide, outre les restructurations pures et simples déjà engagées (on table sur 1 500 milliards de cessions d'actifs dans la BFI en zone euro au cours des mois qui viennent), les managers doivent redouter la perte de leurs primes et stock options, que le nouveau gouvernement a promis d'interdire, cela dit, dans toutes

les entreprises sauf les jeunes pousses. Et les clients ? François Hollande a promis d'imposer la diminution du coût des services bancaires. Mauvaise nouvelle pour les autres parties prenantes. Les crédits, à coup sûr, deviennent plus chers et plus sélectifs. Les optimistes y voient la garantie de ne plus voir gonfler de nouvelles bulles immobilières. Les autres s'inquiètent du financement des entreprises et de la perspective de montée en puissance d'un modèle anglo-saxon de financement par les marchés. L'actionnaire enfin risque de voir son dividende diminuer proportionnellement à la baisse des résultats. Il pourrait s'y retrouver autrement. En Bourse, les titres des banques souffrent d'une décote similaire à celle que les marchés attribuaient traditionnellement aux groupes trop diversifiés dont on ne comprend plus la stratégie. Les banques universelles seraient les nouveaux conglomérats et leur scission mettrait une valorisation boursière plus proche de la valeur de leurs actifs. Ce serait une des rares fois où l'intérêt particulier rejoindrait l'intérêt général en allant vers un système économique plus stable.

jacques.secondi@nouveconomiste.fr



Henri Nijdam

Quoi qu'il en soit, c'est au politique, garant de l'intérêt général - et à condition qu'il le veuille et qu'il le puisse -, de trancher. En toute connaissance de cause

### En pleine connaissance de cause

Faut-il séparer les banques de marché - investissement - des banques de détail - dépôts et prêts -, afin d'éviter le risque systémique dangereux pour l'ensemble de l'économie ou conserver le "too big to fail" au détriment du contribuable ? Et comment les séparer ? Les lobbies s'activent, les tenants de l'économie financière et de l'économie réelle s'affrontent. Il ne s'agit pas ici de trancher de manière manichéenne, tant le sujet et ses implications sont complexes, et le risque d'arriver à l'effet contraire de celui recherché, l'intérêt général, est grand. Il s'agit simplement de s'assurer que le débat est clairement posé, sachant au passage que la somme des intérêts catégoriels ne fait pas un intérêt général. D'un côté, l'intérêt de certains dirigeants-managers et traders au sein des activités de marché de l'industrie bancaire, des clients particuliers et des clients entreprises (pas "au final"...). De l'autre, celui des contribuables et, au-delà, de l'ensemble des citoyens. Au-milieu, celui des actionnaires. Les uns risquent, en cas de scission, leur emploi, le renchérissement du coût du service et du crédit. Les autres, en cas de non-scission, les conséquences incommensurables d'un effet systémique au détriment du contribuable, et plus grave, en cas de crise majeure, sur l'ensemble de l'économie. Et donc *in fine* des particuliers et des entreprises... Avec tout ce que ceci signifie. Quant aux actionnaires, à qui revient au passage une partie de la décision, il semblerait que la perte de rentabilité issue d'une scission totale serait plus que compensée par la revalorisation de leurs actifs et la réduction de leur risque. Les solutions issues du rapport Vickers et de la règle Volcker (voir analyse ci-contre) constituent une piste qui semble pragmatique, mais sont-elles suffisantes par rapport à l'objectif recherché ? En d'autres termes, la scission "à la Glass-Steagall" ne devrait-elle pas également être étudiée à fond ? Quoi qu'il en soit, c'est au politique, garant de l'intérêt général - et à condition qu'il le veuille et qu'il le puisse -, de trancher. En toute connaissance de cause.

### Le nouvel Economiste

Affaires publiques, Entreprises, Economie sociale  
Le journal des Pouvoirs d'aujourd'hui  
Politique, économique, social, administratif, judiciaire, intellectuel, spirituel, médiatique

5, passage Piver - 75011 Paris

Henri J. Nijdam, Président directeur de la publication -

henri.nijdam@nouveconomiste.fr

Gaël Tchakaloff, Directrice déléguée -

gael.tchakaloff@nouveconomiste.fr

E-mail : prenoms@nouveconomiste.fr

Abonnements : abonnements@nouveconomiste.fr

1 an 149 € ht (152,13 € ttc)

### Editorialistes

Philippe Barret, Alain Bauer, Michèle Cotta, Philippe Delmas, Pierre Kosciusko-Morizet, Henry Lauret, François Lainée, Pascal Lorot, Paul Henri Moinet, Sylvie Pierre-Brossolette, Xavier Rauffer, Patrick Richer, Gaël Tchakaloff

Marketing & publicité - Journal papier - Journal numérique - site nouveleconomiste.fr.

Tél. 01 75 444 105 - Fax. 01 75 444 119.

Directeur du développement : Jean-Baptiste Leprince (105). Responsable coordination & partenariats : Patricia de La Teyssonnière (113).

Responsables commerciaux supports : Damien Delachaux (115), Jonathan Grain (111).

Equipe commerciale : Suzanne Carvalho (109), Alexis Goger (102), Damien Maréchal (106), David Marquis (108), Jean-Mathieu Pagnerre (112).

Etudes & media-planning : Jeanne Arnaud (105).

Régies pays : NBcom (info@nbcom.eu) ; Veritas Communications (info@gscveritas.com)

annonces classées : Responsable, Sylvie Chamorro (101), commercial Olivier Obadia (101)

annonces légales - Vie juridique, avis judiciaires, appel d'offres - Tél. 01 75 444 104

Responsable : Antoine Wiczorek (116) - Le Nouvel Economiste est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour les départements de Paris (arrêté préfectoral N°2011361-0007 du 27/12/2011), des Hauts-de-Seine (arrêté préfectoral CAB/SDCI N°2012-89 du 20/02/12) et Seine-Saint-Denis (arrêté préfectoral N°2012-1157 du 27/04/2012)

Annuaire électronique : Editeur délégué, Sylvie Chamorro (101) Gestion & administration - Tél. 01 75 444 104 - Fax 01 75 444 118 Responsable : Saleha Medj (103), Céline Brossard (104)

Le nouvel Economiste est édité par Publications du Nouvel Economiste, S.A. au capital de 1844633 euros. Print France Offset (Administratif) 3, rue de l'Atlas - 75019 Paris - Rotatives : 79, Route de Roissy 93290 Tremblay-en-France  
Dépôt légal : janvier 1993. Numéro de commission paritaire : 0915 C85258. ISSN : 0395-6458. Principal actionnaire : Financière Nouvel Economiste S.A. [Média capital (HJ Nijdam), Compagnie Européenne des Médias (J. Abergel), Triple A. (P. Pelletier), Nortier].

